

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023
Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.**

Représentés : **Bruno LORILLERE par Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH par Claudine BAUDIN ERARD.**

**Madame Pascale PETIT** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03\_07112023

**N°03 : REAMENAGEMENT INTERIEUR DE L'HOTEL DE VILLE – ACCESSIBILITE PMR – DEMANDES DE SUBVENTIONS**  
**Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY**

Le rapporteur expose que le bâtiment de l'Hôtel de Ville nécessite certains aménagements afin de se mettre en conformité avec les normes actuelles que ce soit en termes :

- D'accessibilité : il convient de conformer aux normes d'accessibilité PMR notamment par l'installation d'un ascenseur et l'aménagement des toilettes
- De consommation énergétique : il convient de réaliser des travaux de rénovation énergétique y compris dans les combles
- D'usage : amélioration de la fonctionnalité des locaux pour les rendre cohérents avec les usages actuels et accessibles à l'ensemble des publics
- De rénovation extérieure (façades et couvertures)

Aussi, il a été confié à Monsieur Mathieu BATY, Architecte du Patrimoine, la réalisation d'une étude de faisabilité de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Ce projet inclus :

- La rénovation globale intérieure pour mise en accessibilité : l'installation d'un ascenseur, la modification des cages d'escaliers, la modification des cloisons, la restauration des planchers, des travaux d'électricité, la modification des sanitaires, les peintures et revêtements muraux.

Les coûts des travaux, en phase Avant-Projet Définitif, ont été évalués comme suit :

**ESTIMATION TOUS CORPS D'ETAT**

**RECAPITULATIF**

	<b>Rénovation globale pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville de Bar-sur-Aube</b>
<b>LOT 01/ MACONNERIE – TAILLE DE PIERRE</b>	<b>120 000.00 €</b>
<b>LOT 02/ CHARPENTE</b>	<b>42 000.00 €</b>
<b>LOT 03/ COUVERTURE</b>	<b>0.00 €</b>
<b>LOT 04 / MENUISERIE EXTERIEURE – SERRURERIE</b>	<b>0.00 €</b>
<b>LOT 05/ MENUISERIE INTERIEURE</b>	<b>198 000.00 €</b>
<b>LOT 06 / PLATERIE – CLOISONS – PLAFOND – ISOLATION</b>	<b>42 000.00 €</b>
<b>LOT 07/ ELECTRICITE – LUSTRERIE</b>	<b>80 000.00 €</b>
<b>LOT 08 / CHAUFFAGE VMC</b>	<b>34 000.00 €</b>
<b>LOT 09/ PEINTURE – REVETEMENT MURAL</b>	<b>112 000.00 €</b>
<b>LOT 10 / ASCENSEUR</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>VARIANTES</b>	
Hors réaménagement des locaux de la police	- 100 000.00 €
Hors aménagement 3 <sup>ème</sup> niveau	- 15 000.00 €
<b>TOTAL TRAVAUX HORS TAXES</b>	<b>548 000.00 €</b>
<b>Honoraires architecte et bureau d'études 7%</b>	<b>38 360.00 €</b>
<b>Bureau d'études 1,5 %</b>	<b>8 220.00 €</b>
<b>Honoraires coordonnateurs SPS 1%</b>	<b>5 480.00 €</b>
<b>Honoraires bureau de contrôle 1,2%</b>	<b>6 576.00 €</b>
<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>598 416.00 €</b>
<b>TVA 10%</b>	<b>59 841.60 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>658 257.60 €</b>

Il est proposé de prioriser, pour l'année 2024, la rénovation globale intérieure pour mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Rénovation globale intérieure pour mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville :
  - Coût de l'opération : 658 257.60 € TTC
  - Base subventionnable : 598 416.00 € HT
  - Subvention :
    - Etat (DETR 30%) : 179 524.80 €
    - Département (20%) : 119 683.20 €
- Autofinancement : 359 049.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté ci-dessus de rénovation globale intérieure pour mise en accessibilité de l'hôtel de ville,
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
- Rénovation globale intérieure pour mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville :
  - Coût de l'opération : 658 257.60 € TTC
  - Base subventionnable : 598 416.00 € HT
  - Subvention :
    - Etat (DETR 30%) : 179 524.80 €
    - Département (20%) : 119 683.20 €
- Autofinancement : 359 049.60 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..Pascale PETIT....., secrétaire de séance